

**Déclaration préalable CFE-CGC/UNSA envoyée le 08/03 pour la séance  
du 16/03/2011**

La CFE-CGC/Unsa souhaite faire cette déclaration ci-dessous, qui reprend aussi des opinions syndicaux de séance, appuyée par une contre-proposition en pièce jointe:

La négociation actuelle n'en a pas une: elle s'apparente plutôt à un monologue de La Direction suivie par une lecture syndicale:

-le temps est complètement perdu et laisse la main à un accord insignifiant et dont même l'écriture ne pourra vraiment être contrôlée.

-Le point le plus parlant: la dernière réunion qui devait valider la proposition RH (avec les chiffres RH présentés seulement dans cette séance) pour que la Direccte le soir en puisse regarder l'évolution d'avancement (à sa demande pour l'avant dernière séance).

-Bilan: rupture de séance syndicale unanime et demande d'une journée supplémentaire. Le problème en l'état sera donc reporté la séance prochaine 16 Mars.

Les deux propositions chiffrées de la Direction sont très incertaines et ne répondent pas vraiment à la réalité; elles pourraient même multiplier les travers de l'ancien accord en plus grand :

-S'agissant du recrutement de 990 THs dont 300 CDI (100/an) et 690 RQTH pour les 3 ans (230/an) il est (dixit RH) de 80 de plus par an par rapport à l'ancien, ce qui pourrait provoquer une "chasse" au TH potentiel dans l'Entreprise. Ne pourrait-on pas; lors du suivi Trimestriel remplacer tout manquement RQTHs par des Unités Bénéficiaires équivalentes venant d'Ateliers protégés, les CDI en remplacement ayant été refusés en séance.

-S'agissant du TPS, il est conditionné à une commission de "fatigabilité" et on ne connaît pas le nombre impacté/budgété: le sujet de handicap inclut une fatigabilité implicite dans la plupart des cas, mettre cette condition est une insulte sur l'état "normal" de fatigabilité du TH sénior et de plus procède de l'insistance sur cette difficulté implicite qui les éloigne des valides et donc amplifie leur discrimination en dénonçant ainsi un caractère particulier de leur propre diversité.

Merci dans ces incertitudes d'un accord THs, de prendre connaissance d'un TPI/TPSH ci-joint en copie et effectué en commission interne Syndicale par plus d'une dizaine de THs. Ce travail se devrait d'être regardé/travaillé dans la négociation (et avant séance), pour éviter une non-signature éventuelle et la perte de temps qui accélère le Crash, en permettant ainsi la prise en compte d'une contre-proposition qui pourra être étudiée comme le début d'un véritable projet de négociation qui n'existe pas dans le monologue actuel.

L'ensemble syndical et RH ont gros intérêt commun dans l'existence de cet accord qui touche un petit périmètre mais qui par ce fait est aussi le focus incontournable et visible de la réussite ou du dédain.

Pièces jointes : Le TPI/TPS mentionné.